



Reconnaissance américaine de Jérusalem comme capitale d'Israël Et Donald Trump abattit l'arbre qui cachait le bobo !

Comme prévu, le Président américain Donald Trump a annoncé, ce 06 décembre 2017, la reconnaissance officielle par les États-Unis de la ville d'Al Qods comme capitale d'Israël, rompant avec la politique suivie depuis plus de sept décennies par ses prédécesseurs républicains et démocrates sur la question du statut de la Ville Sainte. Cette décision grave, et qui sera lourde de conséquences sur la paix et la stabilité régionales, marque une rupture totale et spectaculaire avec des dizaines d'années de diplomatie américaine et, surtout a soulevé un tsunami de condamnations au sein de la communauté internationale dans son ensemble... excepté Israël.

Ce choix politico-diplomatique, qui fait craindre un embrasement de la région et la survenance de troubles un peu partout dans le monde, a suscité une vague de condamnations au sein de la communauté internationale, dont voici les principales réactions :

1/ le Président palestinien, Mahmoud Abbas a affirmé que les États-Unis ne pouvaient plus jouer leur rôle historique d'intermédiaire de la paix avec les Israéliens et "sapent délibérément tous les efforts de paix";

2/ le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), M. Antonio Guterres, a souligné qu'il n'y a pas d'alternative à la solution à deux États et que Jérusalem est une question qui relève du "statut final", qui doit être résolue à travers des négociations directes tenant compte des "préoccupations des parties palestinienne et israélienne. "Il n'y a pas d'alternative à la solution de deux États" avec "Jérusalem comme capitale d'Israël et de la Palestine", a-t-il affirmé;

3/ le Pape a, pour sa part déclaré, "Je ne peux taire ma profonde inquiétude et j'adresse un appel vibrant pour que tous s'engagent à respecter le statu quo de la ville, en conformité avec les résolutions pertinentes de l'ONU", tout en exaltant "sagesse et prudence" devant le risque d'ajouter aux convulsions mondiales. A noter que le Pape François, venu à Jérusalem en 2014 lors d'une visite chargée de symboles, ne peut qu'accorder un intérêt tout particulier à la ville qui abrite les lieux les plus Saints de

trois grandes religions monothéistes, y compris le Saint-Sépulcre;

4/ l'Union Européenne, par la voix de sa Cheffe de la diplomatie, Mme Frederica Mogherini, a exprimé ses sérieuses préoccupations au sujet de cette annonce à propos de Jérusalem et des répercussions que cela peut avoir sur la perspective paix entre la Palestine et Israël et dans la région. L'UE et ses États membres continueront de respecter le consensus international sur Jérusalem inscrit, entre autres, dans la résolution 478 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, y compris sur la localisation de leurs représentations diplomatiques jusqu'à résolution du statut définitif d'Al Qods.

5/ le Roi Mohammed VI du Maroc, Président du Comité Al-Qods issu de l'Organisation de la Coopération Islamique, a, pour sa part, adressé un message au Secrétaire Général de l'ONU, Antonio Guterres, dans lequel il fait part de son inquiétude et de sa préoccupation, suite à la décision du Président Trump de reconnaître Al Qods comme capitale d'Israël et d'y transférer son ambassade.

D'autres réactions ont commencé à pleuvoir au moment où nous sommes en train de boucler cette édition. Parmi elles on notera celle :

- de la Chancelière Allemande, Angela Merkel, qui a déclaré que son gouvernement ne soutenait pas la décision du Président américain, Donald Trump, de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël,
- du Président français, Emmanuel Macron, qui a qualifié de "regrettable" la décision de Trump de reconnaître Jérusalem capitale d'Israël, et appelé à "éviter à tout prix les violences",
- de la Première Ministre britannique, Theresa May, qui a indiqué que le Royaume-Uni n'est "pas d'accord" avec la décision du Président américain de reconnaître Jérusalem comme capitale de l'Etat d'Israël, qui n'est "d'aucune aide" pour le processus de paix avec les Palestiniens,
- de l'Italie pour qui le statut de Jérusalem doit être "défini dans le cadre d'un processus de paix",

du Canada qui appelle "au calme";

du Liban qui "rejette et dénonce cette décision";

de la Syrie qui soutient "ceux qui sont loyaux à la cause palestinienne";

de la Tunisie qui se déclare "profondément préoccupée et dénonce "une atteinte primordiale au statut juridique et historique de la ville et une violation des décisions de l'ONU". "Cette décision pousse à plus de tensions et représente une provocation pour les sentiments des arabes et des musulmans";

(...) Trump, en proclamant Jérusalem capitale d'Israël aurait donné du tonus aux groupes terroristes qui sévissent de par le monde et pourrait ainsi nourrir "le fanatisme et la violence". Ceci sans oublier que par cette décision irresponsable, le Chef de la Maison Blanche vient de réussir la disqualification de son pays dans le rôle de médiateurs entre la Palestine et Israël.

Par Farid Mnebhi.

NDLR : *Il semble que, sur l'échiquier politique international, la Russie soit en voie de bien placer ses "chevaux" dans la case syrienne ainsi que ses "tours" dans celle iranienne. Et les gesticulations maladroites d'un "fou" américain seraient en train de griller les derniers pions des États-Unis dans la région; provoquant de larges brèches par lesquelles M. Poutine pourrait récupérer tous les mécontents. Aussi, si après la guerre froide, la Russie irait de l'avant avec sa guerre -revanche, après la chute du Mur de Berlin, elle n'aurait aucune difficulté à recruter ses soldats. Ceci bien-sûr sans oublier l'eau chinoise qui ne dort que d'un œil; l'autre œil couvant de près leur propre "fou" en train de gesticuler à l'autre bout de l'échiquier.*

Bonne année à toutes et à tous, une année sans fumée de poudre ni éclats de bombes.; une année qui nous donnera l'espoir de voir un jour nos petits enfants vivre, enfin, la Paix !

A. El Fouladi.

© Une production

LES ÉDITIONS MAGHREB CANADA

"D'un Continent à l'autre"

www.maroc-canada.ca

ou

www.maghreb-canada.ca

ISSN 1708-8674

Dépôt légal: 2550843

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Abderrahman EL FOULADI
elfouladi@videotron.ca

Tél: 514-576-9067

INFORMATION / PUBLICITÉ

Tél : 514-576-9067

info@maghreb-canada.ca

CHRONIQUEURS

Pr. Abdelfettah El Fatim.
(Maroc)

Dr Mraizika Mohammed,
(France)

Yassine El Fouladi, B.Sc. (Canada)
Mustapha Bouhaddar, Écrivain
(France)

ÉDITORIALISTE

A. El Fouladi

IMPRESSION:

Hebdo Litho, Saint-Léonard
(Montréal)

Maghreb Canada Express est un mensuel gratuit publié au Québec (Canada), depuis le 1er juillet 2003. Il est le seul de sa catégorie à être distribué aussi bien à Montréal et ses environs que dans la ville de Sherbrooke (Estrie), depuis sa fondation en juillet 2003.



MAROC

CANADA

INFO

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca ou maroc-canada.ca ou maroc-canada.info



Organisation des Nations Unies

Un (autre) canadien chef de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara Occidental (MINURSO)



Le 1er décembre courant, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres, a nommé officiellement le canadien M. Colin Stewart comme son Représentant spécial pour le Sahara occidental et Chef de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara Occidental (MINURSO).

Conformément à cette décision, la canadienne Mme Kim Bolduc, dont le mandat à la tête de la MINURSO a expiré le 22 novembre 2017, est invitée à céder les commandes à son compatriote, M Colin Stewart.

Mme Bolduc avait succédé, en 2014, à l'allemand, M Wolfgang Weisbrod-Weber qui était Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le Sahara occidental et Chef de la MINURSO, de 2012 à 2014.

Né en 1961, M Stewart est un diplomate canadien titulaire d'une licence de l'Université Laval de la ville de Québec au Canada. En sa qualité de membre du corps diplomatique canadien (1990-1997), il a assumé les fonctions de porte-parole du ministère ca-

nadien des affaires étrangères. M Stewart a cumulé une bonne expérience sur le terrain en tant que consultant indépendant dans le domaine des élections et du développement démocratique. Ses compétences avérées, cumulées grâce à 25 ans d'expérience dans le domaine de la paix, de la sécurité et des affaires internationales lui ont permis d'occuper plusieurs postes de responsabilité au sein de l'Organisation des Nations Unies(ONU)

Ainsi, de 1999 à 2004, il a travaillé à la mission de l'ONU au Timor oriental (MINUTO), à l'administration transitoire de l'ONU au Timor oriental (ATNUTO) et à la mission d'appui de l'ONU au Timor oriental (MANUTO). De 2004 à 2006, M. Stewart a représenté la Fondation Carter(Carter Center) en Cisjordanie et en République Démocratique du Congo (RDC). De 2007 à 2009, il a occupé le poste de Chef de cabinet par intérim et Chef des affaires politiques à la mission intégrée des NU au Timor oriental (MINUT). Plus récemment, M Stewart a assumé les fonctions de Directeur-adjoint et Chef de cabinet du Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union Africaine à Addis-Abeba (BNUUA).

Il est à rappeler que la MINURSO a été créée par la résolution 690 adoptée par le Conseil de Sécurité, le 29 avril 1991, suite à l'acceptation par le Royaume du Maroc et le front « polisario » des propositions de règlement, le 30 août 1988 .Elle figure parmi les 15 missions onusiennes de maintien de paix dans le monde, toujours en cours. Son mandat, qui a été bien précisé et défini par la résolution susmentionnée du Conseil de Sécurité, est un mandat classique fondé sur le consentement des parties. Dominée par la composante militaire, l'équipe

de la MINURSO est encadrée par son Chef qui est aussi le Représentant spécial du Secrétaire Général des NU pour le Sahara occidental et le commandant des forces armées de la MINURSO. Au 15 mars 2017, la composante militaire de la MINURSO comptait 244 membres alors que la composante « police civile » n'était constituée que de deux membres.

Par ailleurs, Il convient de préciser que le quartier général de la MINURSO se trouve dans la ville de Laâyoune. Depuis le 19 octobre 1988, le poste de Représentant spécial du SG des NU pour le Sahara occidental a été occupé par 13 hauts responsables onusiens représentant 11 nationalités différentes, dont deux américains et deux canadiens. La nomination de M.Stewart se différencie de plusieurs nominations antérieures car, c'est la deuxième fois qu'un(e) Représentant(e) spécial(2) du Secrétaire général des NU pour le Sahara occidental cède la place à un compatriote. Ce cas de figure s'est produit en 2001 lorsque l'américain M William Lacy Swing a été nommé Représentant spécial du SG pour le Sahara occidental et Chef de la MINURSO à la place de son compatriote M William Eagleton, qui a occupé ce poste, de 1999 à 2001.

Avant la nomination de M. Stewart, le Secrétaire Général des Nations Unies a nommé, le 8 août 2017, l'allemand Horst Köhler, au poste de l'Envoyé personnel du Secrétaire Général des Nations Unies pour le Sahara occidental, à la place du diplomate américain Christopher Ross qui a remis, quelques mois avant, sa démission de ce poste au terme d'un mandat qui a duré un peu plus de 8 ans (janvier 2009 – mars 2017). M Köhler est le quatrième Envoyé personnel du Secrétaire Général après les deux américains,

James Baker et Christopher Ross, et le néerlandais M. Peter Van Walsum.

M. Horst Köhler a été élu président de la République fédérale d'Allemagne pour deux mandats successifs au nom du Parti de l'Union chrétienne-démocrate - CDU, dirigé par la Chancelière allemande, Mme Angela Merkel. Un premier mandat de cinq ans (2004-2009), puis un second mandat (2009-2014), suite à sa réélection le 23 mai 2009. Un deuxième mandat qu'il n'a pas pu terminer à cause d'une déclaration très controversée qu'il a faite sur l'utilité de l'action militaire de son pays à l'étranger pour ses intérêts économiques. Laquelle déclaration a déclenché, à l'époque, un tollé général en Allemagne. Ce qui a obligé M. Köhler à présenter sa démission, le 31 mai 2010. M Köhler fut aussi Directeur général du Fonds Monétaire International (FMI), de 2000 à 2004.

Avec le départ de M. Ross et de Mme Bolduc, les directions des deux équipes onusiennes chargées de la médiation et de la gestion de la question du Sahara ont été renouvelées. S'agit-il d'un simple changement de personnes, un changement pour le changement, ou un changement dicté par une nouvelle stratégie de l'ONU concernant le traitement et la gestion de la question dite du Sahara occidental ? Une question très sensible et que le peuple marocain, dans sa totalité, considère comme la priorité des priorités et une ligne rouge. Les premières initiatives et les premières décisions qui vont être prises par ces deux nouveaux hauts responsables onusiens vont nous permettre de disposer des éléments que requiert une appréciation objective des objectifs réellement recherchés par les stratèges de l'Organisation des Nations Unies.

Par A. Saber



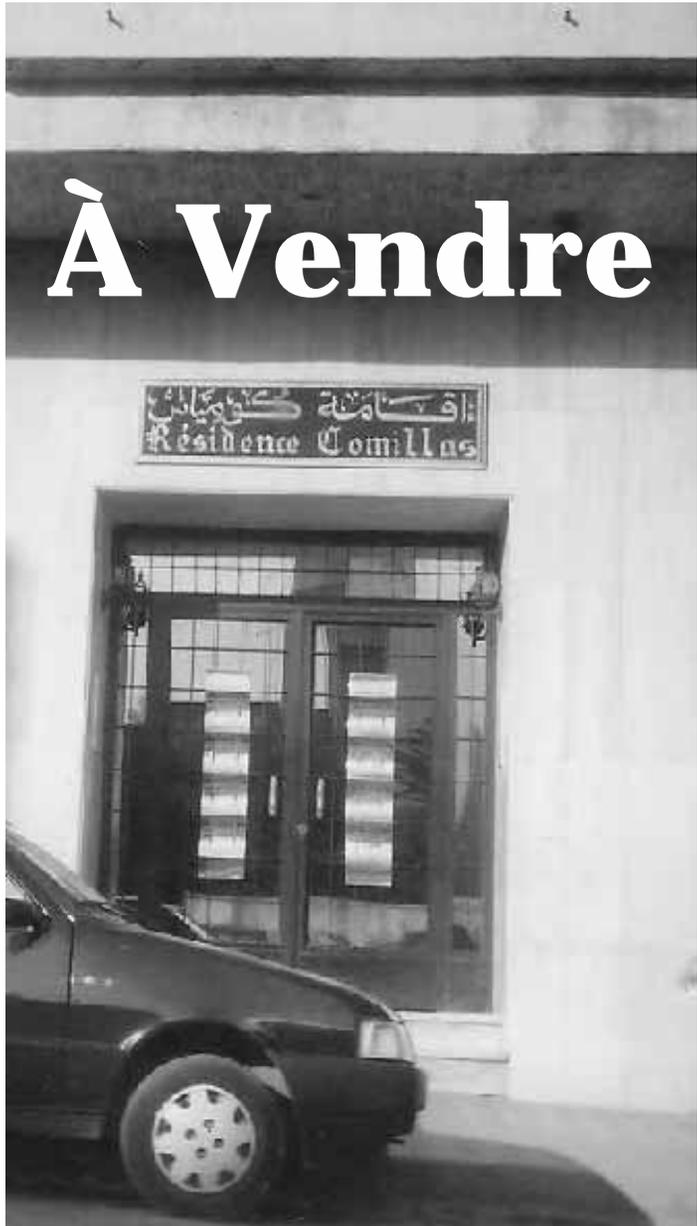
Maroc

Canada

Info

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca ou maroc-canada.ca ou maroc-canada.info



À Vendre

Appartement situé au 4^{ème} étage dans la Résidence Comillas, sise rue des Phéniciens, Tanger-Centre (Maroc)

Avec ascenseur. Situé au milieu d'un Parc, près de l'Association Enseignement et Conservatoire de Musique, de Restaurant et d'autres services ...

Donne sur la rue des Phéniciens, et à l'intérieur sur la grande cour de la résidence.

Superficie :144 m²

1 Hall, Double salon, 2 SDB, 1 Cuisine avec buanderie, suite parents (Chambre avec SDB)

Pour plus d'infos :

Écrire au journal qui transmettra.

Courriel : info@maghreb-canada.ca



à Tanger

Première consultation téléphonique gratuite

Me Nawal Benrouayene
(Avocate-Lawyer)



Tél.: 450-396-4004 ou 514-699-1888
info@benrouayene-avocat.com
http://www.benrouayene-avocat.com

1384. boulevard Jean-Talon Est, #204, Montréal (Métro Fabre)
45 place Charles Lemoyne Bur. 104 Longueuil (Métro Longueuil)
383, Cartier Ouest, Laval H7N 2K5

Trois
adresses

ÉCOLE DE CONDUITE AMEL

Reconnue par la SAAQ
Instructeurs qualifiés et expérimentés

Cours jour, soir, fin de semaine. Instruction en Français, Anglais ou Arabe

Deux succursales pour mieux vous servir!

6955, Bd Lacordère, suite 304
Saint-Léonard, (QC) H1T 2K5
Bus 32
Tél.: (514) 510-0880

3300, Bd Rosemont, suite 100
Montréal (QC) H1X 1K2
Bus : 67, 197 et 467
Tél.: (514) 729 6330



Nous louons les Voitures
(Automatiques / manuelles)
pour l'examen

Maghreb Canada Express est à la Recherche de Vendeurs et de Vendeuses de Publicité

Commission allant de 15% à 25%

Et vous toucherez la commission tant et aussi longtemps que votre client affiche sa Publicité au Journal !

Écrire à : elfouladi@videotron.ca

Tribune libre

Un petit retour sur les Élections municipales québécoises de 2017 ayant permis l'élection de deux conseillers de ville d'origine marocaine



Par Abdelhafid Daoudi (1)

Les personnes ne réagissent pas toutes de la même manière, il existe, à cet égard, divers types de personnalités, entre autres : les initiateurs qui sont très ouverts au changement, les engagés qui interviennent dès qu'ils ont un modèle, les responsables qui vont dans le sens de la majorité, les soumis qui agissent lorsqu'ils n'ont plus le choix et les réfractaires qui résistent aux changements. Certains politiciens semblent avoir de la difficulté à suivre le rythme de ces changements et de saisir réellement ceci.

Aux élections municipales au Québec, le dimanche 05 novembre 2017, la nouvelle mairesse de Montréal, Madame Valérie Plante, qui s'est définie comme « l'homme de la situation », a défait le maire sortant Monsieur Denis Coderre, un politicien expérimenté qui possède une expérience riche et diversifiée de 30 ans. Elle a su montrer son leadership situationnel, elle a réussi à savoir-agir son intelligence du contexte et de l'instant en vue d'adapter son style, de pratiquer la politique, en fonction des besoins des Montréalais.

À l'inverse de Mr Coderre, 54 ans, qui a cru que l'élection était acquise, Madame la mairesse de Montréal, 43 ans, a proposé une stratégie alternative complète, variée et parlante pour le changement. Par

exemples : elle veut ajouter une ligne rose de métro de 29 stations, qui relieraient Montréal-Nord et Lachine, un tel projet est une réponse concrète aux attentes de la majorité des Montréalais. Et lorsque M. Coderre a abordé les préoccupations des aînés, elle a parlé des jeunes.

Les jeunes sont caractérisés par l'usage fréquent des technologies de l'information et de la communication (TIC). Ces dernières sont non seulement des moyens de communication et des autoroutes pour accéder à un géant entrepôt d'information, mais aussi elles font partie de l'identité des jeunes. Précisément, les TIC ne sont pas que des fonctions, mais une partie composante de la personnalité de la génération numérique. De ce fait, des nouvelles valeurs sont émergentes comme : le rassemblement virtuel et le partage sans limite.

L'espace politique Web ouvre de nouvelles voies pour l'implication politique tout en représentant un plus grand dispositif politique de débat, de critique et de contrôle. Avec les TIC, nos comportements démocratiques connaissent des améliorations profondes et inédites. Savoir-gérer les réseaux sociaux devient une compétence politique et civique. La transition de la « démocratie classique » à la « démocratie numérique » est un passage de la « créativité technologique » à l'« innovation démocratique ». Une telle novation représente une opportunité intéressante pour « faire autrement » afin de réduire l'écart entre les attentes de la génération numérique et les réalisations réelles des instituts politiques actuels et des politiciens. Car, ces derniers deviennent incapables de répondre aux besoins de cette nouvelle génération. Dorénavant, nous remarquons un profond désir de renouveau politique qui est en construction. À cet égard, il est pertinent de faire la différence entre la démocratie et la culture démocratique, qui est une extension fluide et évoluée de la démocratie elle-même. Il faut distinguer la température réelle (« la démocratie traditionnelle », ses

instituts, ses mécanismes et ses dispositifs) de la température sentie (la culture démocratique).

La génération numérique est, et la sera encore plus dans le futur, une génération de communication, de collaboration, de connexion, de créativité et de changement. C'est le temps de réaliser que les jeunes et la génération numérique soutiennent le changement. C'est vrai que la répartition des candidats âgés entre 18 et 44 ans, aux élections municipales 2017, demeure stable : environ 26 % en 2013 et en 2017. Or, les aînés sont généralement stables et fidèles, tandis que les jeunes sont dynamiques; ils ont une magnifique capacité de convaincre d'autres citoyens. D'ailleurs, nous sommes fiers que deux jeunes Québécois d'origine marocaine soient élus : Youness Boukala, 22 ans, conseiller d'arrondissement du district J.-Émery-Provost (Lachine). Ce leader, qui est arrivé du Rif au Québec à l'âge d'un an, est le plus jeune élu au Québec, et Abdelhak Sari, 42 ans, conseiller de ville pour le district Marie-Clarac (Montréal-Nord). Nous reconnaissons également la qualité de ces agents de changement qui pensent l'avenir et s'efforcent de concrétiser des projets ambitieux pour le bien commun.

Dans l'ensemble, la démocratie offre au citoyen un pouvoir décisif à choisir le candidat de son choix, par le biais du droit au suffrage universel, et un vouloir significatif en lui accordant un moyen primordial d'expression de l'implication politique. À l'heure où le paradigme économique occupe nos esprits, notre époque est marquée par le changement sans cesse. Les citoyens de la dernière décennie veulent bouleverser profondément le paysage politique.

Bien qu'il y ait une différence entre les divers paliers de gouvernance (le fédéral, le provincial, le municipal), et entre le contexte canadien, américain et français. En revanche, il me semble que les Américains ont choisi le changement à tout prix (Donald Trump, 1946), les Français ont préféré le changement juste sans fondements solides

(Emmanuel Macron, 1977) pour éviter l'extrême droite et les Canadiens continuent à miser sur le changement judicieux basé sur des alternatifs sérieux et fiables (Valérie Plante, 1974 et Justin Trudeau, 1971). Bien évidemment, il est difficile de généraliser brutalement ce constat qui est le fil directeur de ces élections et sans détour. Toutefois, il m'apparaît essentiel de voyager d'une sphère microscopique étroite à une vision macroscopique plus large et globale pour mettre le doigt sur la complexité des enjeux politiques actuels. D'ailleurs, la prochaine élection provinciale 2018 au Québec aura sans doute son mot pour soutenir cette réflexion ou l'affaiblir.

(1) Abdelhafid Daoudi est professeur au Cégep de Saint-Jérôme. Il est titulaire d'un diplôme 2e cycle en enseignement au collégial de l'Université de Sherbrooke, d'un diplôme 2e cycle en gestion des services de santé et des services sociaux de l'École nationale d'administration publique, d'un master en génie biomédical de l'Université de Nice et d'une maîtrise de physique à l'Université de Paris 12. Actuellement, il prépare son 3e cycle en pédagogie de l'enseignement supérieur à l'Université de Sherbrooke. Il a publié divers articles en France, au Québec et en Suisse qui touchent à : la participation des citoyens à la vie politique au Québec, le modèle de l'éducation supérieure au Québec, la gestion de la qualité hospitalière, la réglementation et l'évaluation au service biomédical français, la démocratie numérique, l'impact des TIC sur les réformes politiques, la place des immigrants dans la vie politique, la démocratie sociale au Québec et le «Hirak» du Rif (Maroc) ...

En juillet 2017, il fut sélectionné par le député fédéral M. Angelo Iacono parmi "les 150 citoyens exceptionnels".

Tribune Libre

Quid de l'Assemblée plénière du CCME ?



Par Abdelkrim BELGUENDOZ
Universitaire, chercheur, spécialisé en migration

En nous référant au dahir royal n° 1 . 07 . 208 du 21 décembre 2007 portant création, il y'a 10 ans, du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) et plus précisément à son article 14 , il est mentionné que cette institution nationale consultative et prospective en matière de Marocains résidant à l'étranger , doit tenir une assemblée plénière ordinaire chaque année au mois de novembre , sur convocation du président du CCME , qui élabore également son ordre du jour (article 16 du dahir) .

Or , en attendant l'opérationnalisation de l'article 163 de la Constitution relatif au CCME qui n'a toujours pas eu lieu , faute de projet de loi en la matière , le mois de novembre 2017 s'est écoulé sans qu'aucune

convocation des membres du Conseil par le président n'ait été lancée . Ce qui fait que , si on fait abstraction de l'assemblée générale de lancement qui avait eu lieu début juin 2008 , aucune autre assemblée plénière n'a été tenue pendant les dix années d'existence du CCME , avec de très graves incidences .

Pourtant , les attributions de l'assemblée plénière ordinaire sont très importantes pour un fonctionnement normal , efficace et clair du Conseil , dans le cadre d'une bonne gouvernance , caractérisée par la nécessaire transparence .

Selon l'article 12 du dahir, parmi ses prérogatives , l'assemblée plénière :

- Approuve le programme annuel ou pluriannuel de l'action du Conseil et le budget y afférent ;
- Statue sur les projets de rapports, les recommandations et les avis consultatifs qui lui sont soumis dans le cadre de l'ordre du jour .

Il y'a lieu de préciser ici que par "rapports", il faut entendre notamment le rapport annuel d'activité , le rapport annuel financier qui permet un minimum de contrôle financier par les membres du Conseil (faute de contrôle par le parlement) , ainsi que le « rapport biennuel général d'analyse des tendances de l'émigration marocaine et de ses problématiques particulières » (article 4 du dahir) .

L'assemblée plénière annuelle ne s'étant pas tenue depuis dix ans , cela veut dire notamment que les missions consultative et prospective du CCME ne sont nullement assurées , sans que par ailleurs les responsables de ces dysfonctionnements majeurs ne soient nullement inquiétés , se comportant avec un statut d'impunité .

L'exigence politique et institutionnelle n'impose-t-elle pas que la restitution des comptes et des responsabilités soit la règle pour tous, conformément à la Constitution et à l'esprit du discours du Trône 2017 ?

Par ailleurs , quand la Cour des Comptes se décidera-t-elle enfin à se pencher sur les divers dysfonctionnements du CCME , alors que celui-ci est censé être une institution de bonne gouvernance , chargée elle-même de « surveiller » le bon fonctionnement de toutes les autres structures étatiques et organismes publics dédiés spécialement à une gestion saine , transparente et efficiente du dossier stratégique national des Marocains résidant à l'étranger ?

D'autant plus qu'à l'occasion de son intervention le 29 novembre 2017 à Abidjan au Sommet Union Africaine – Union Européenne en tant que Leader de l'UA sur la question de la migration , Sa Majesté le Roi Mohammed VI a rappelé qu'il allait soumettre à ses pairs africains la proposition d'un véritable

Agenda africain sur la migration , qui se décline notamment en quatre niveaux d'action : national , régional , continental et international .

Les responsables à Rabat devraient comprendre que le Maroc est également concerné , qu'il sera interpellé comme exemple au niveau de l'étranger et qu'en conséquence , une mise à niveau en particulier du champ institutionnel MRE est indispensable (devant toucher également la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger) , avec la nécessaire adoption et suivi d'une véritable stratégie nationale globale, cohérente et intégrée en matière de MRE , à l'instar de celle déjà existante dans le domaine de l'immigration et de l'asile , mais qui demande bien entendu à être affinée et mise en application sur tous les plans , notamment au niveau de l'arsenal juridique et réglementaire qui

est très en retard ...

Ironie des choses , le 20 janvier 2015 , le CCME signait à Marrakech dans le cadre d'une cérémonie des plus solennelle, un mémorandum d'entente de coopération avec le ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'extérieur pour aider la Côte d'Ivoire à mettre en place en particulier un Conseil supérieur des Ivoiriens de l'extérieur . On aimerait bien savoir de quelles « bonnes pratiques » du CCME ont pu bénéficier nos amis ivoiriens , sachant que le Conseil n'a nullement assuré son cahier de charge depuis dix ans , que sa gestion est très défectueuse , et même sa composition n'a pas été complétée : 37 membres seulement ont été nommés jusqu'ici , sur 50 prévus ...

La rubrique "Tribune Libre", dont le contenu ne reflète pas nécessairement notre ligne éditoriale ni nos opinions, est mise gracieusement à la disposition de nos lectrices et lecteurs .

Vous avez une Histoire personnelle, une plainte, une opinion qui vous tient à cœur et que vous voulez partager ?

Envoyez-nous votre texte par courriel à :

info@maghreb-canada.ca

Nous nous ferons un plaisir de vous publier

Khalil Ibrahim Es Sabbar médaillé d'or à l'OPEN TORONTO 2017



TORONTO 2017 (qui a eu lieu du 18 au 19 novembre 2017 à Variety Village, Toronto, Ontario, Canada) avec une équipe de cinq jeunes qui a défié ses adversaires pour grimper au podium et décrocher des médailles.

L'évènement a attiré plus de 1100 participants, lors des deux jours de son déroulement, représentant plus de 100 équipes venues du continent nord-américain, de l'Inde et du Népal.

Les athlètes de l'école des champions ont démontré beaucoup de potentiel et de détermination pour atteindre les objec-

tifs fixés par la direction technique du club.

LISTE DES PARTICIPANTS

Catégorie combat récréatif

1- Khalil Ibrahim Es Sabbar Médaille d'Or; Après trois combats gagnés, aucune défaite.

2- Nizar Es Sabbar, classé top 5

3- Rania Hidda, Médaille de bronze.

Catégorie combat Élite

4- Ahmed Zerrouk , classé top 5

5- Ilyasse Zerrouk, classé top 5

Catégorie poomsee

5- Rania Hidda; Médaille de Bronze;

6- Khalil Ibrahim Es Sabbar; Médaille de bronze.

Bravo à toutes et à tous et... bonne continuation!

Source :

École des Champions Olympiques Inc. ; Maître Abdel Ilah Es Sabbar, 6ème Dan

* 514 721-8173

* www.ecotaekwondo.com

* ecoleschampions@hotmail.com



Publicité...



**BESOIN D'UNE
HYPOTHÈQUE ?**
CONTACTEZ-NOUS

BADRE IZOUGGAGHEN
Courtier Immobilier Hypothécaire Agréé
Cell.: 514 991-7738
Courriel : badre@mtgcentr.com
514-990-0391
10345 Papineau suite 220,
Montréal, QC, H2B 2A3



Une Façon intelligente d'obtenir une hypothèque



Agence hypothécaire

B D I A SM **Bertrand Deslauriers**
ATTORNEYS/AVOCATS
www.bdia.ca

J.F. Bertrand (Avocat)
83 Saint-Paul Ouest, Montréal (Québec) H2Y 1Z1 - CANADA
Tél: (514) 842-8051
E-mail: jf@bdia.ca

Toutes questions relatives aux deux domaines du droit reliées à l'immigration et à la citoyenneté canadienne.

Processing:

- Demandes de visas d'immigrants.
- Permis d'études.
- Permis de travail.
- Visa de visiteur.
- Regroupement familial (parrainage de conjoints, enfants et parents).
- Carte de résidence permanente.
- Demande de citoyenneté.

Litige:

- Solution de problèmes légaux.
- Demande de refuge.
- Demandes humanitaires.
- Contestations devant les tribunaux.

Préférable de communiquer par email et joindre la ou les lettres de problèmes s'il y a lieu: jf@bdia.ca



ÉCOLE DES CHAMPIONS OLYMPIQUES DE TAEKWONDO

ÉCOLE DES CHAMPIONS OLYMPIQUES DE TAEKWONDO

20% DE RABAIS

INSCRIVEZ-VOUS ET GAGNER

VOTRE UNIFORME GRATUIT !

514.721.8173
WWW.ECOTAEKWONDO.COM

voyages **t.a.m**

Plus de 30 ans à votre service. Merci!

**Prix imbattables vers:
Casablanca, Alger,
Oran, Tunis, Beyrouth,
Abidjan, Dakar,
Nouakchott, Libreville !**

1118, Ste-Catherine O. Bureau 505 (Métro Peel)
Téléphone: (514) 878-9547
Sans frais: 1-877-353-6888

terratours 
PARTEZ EN CONFIANCE
<http://www.terratours.ca/>



دار المغرب
DAR AL MAGHRIB
LE CENTRE CULTUREL
MAROCAIN À MONTRÉAL

Nostalgia

Mémoire of a Nation



رابطة الفنانين والكتاب العربيين في كندا
Association of Arab Artists and Writers in Canada
Montreal branch فرع مونتريال

L'artiste visuelle
Zaineb Shaban

L'artiste visuel
Kareem Abbas

Le photographe
Mo Shaban

Le photographe
Hussain Alhilli

Le sculpteur
Tarik Almarouf

EXPO du 07
au 22
décembre
2017
du mardi
au dimanche
de 11H À 17H

الفنانة التشكيلية
زينب شحبان

الفنان التشكيلي
كريم عباس

المصور الفوتوغرافي
محمد شحبان

المصور الفوتوغرافي
حسين الحلي

النحات
طارق الماروف

VERNISSAGE JEUDI
07
décembre
2017
À 19 H

LIEU DE
L'EXPOSITION

515 Avenue Viger E, Montréal
QC H2L 3Y3 - (514) 933-8755

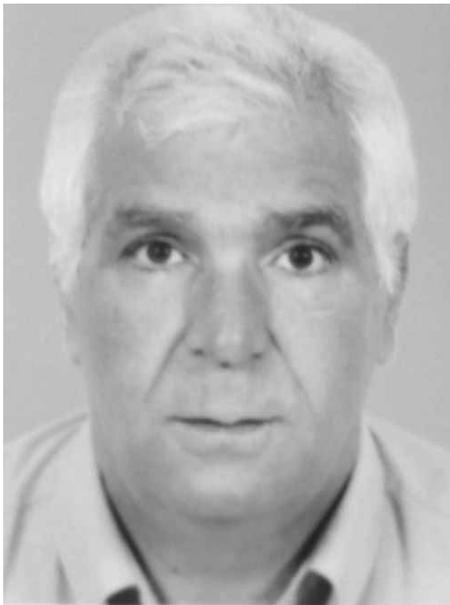
WWW.LECENTRECULTURELMAROCAIN.CA
INFO@LECENTRECULTURELMAROCAIN.CA



EXPOSITION

Maroc : Valse des chefs des partis politiques

À qui le tour après Chabat et Benkirane ?



Par A. Saber, Diplomate à la retraite

Réuni à Salé, les 25 et 26 novembre 2017, le Conseil national du parti de la Justice et du Développement (PJD) a voté contre le projet d'amendement de l'article 16 du statut du parti .Le « parlement » du « PJD » a rejeté ledit projet par 126 voix, contre 101 voix favorables et quatre (4) bulletins annulés. Il faut préciser que le projet d'amendement de l'article 16 du statut devrait permettre au secrétaire général sortant, M Abdelilah Benkirane, de briguer un troisième mandat. Il convient aussi de rappeler que l'article 16, fixe à deux, le nombre maximum des mandats d'un secrétaire général. Ce qui signifie que Benkirane, dont le deuxième mandat à la tête du « PJD » devait normalement expirer, avant le 16 juillet 2016, puisque le statut du parti limite, à 4 ans, le mandat du secrétaire général. Elu pour un premier mandat, le 20 juillet 2008, Benkirane a été réélu, le 16 juillet 2012, pour un second mandat à la tête du secrétariat général du « PJD ».

Un PJD divisé

Le score étriqué ayant sanctionné le vote du 26 novembre 2017 corrobore l'idée, qui circule depuis un bon moment, sur l'existence au sein du « PJD » de deux clans antagoniques à savoir le clan de Benkirane et le clan ministériel, mené par Mustapha Ramid et Aziz Rebbah, respectivement ministre d'Etat chargé des droits de l'Homme et ministre de l'énergie, des mines et du développement durable. Une idée que presque tous les membres du parti ont essayé vainement de dissimuler.

Lors de la même réunion, le conseil national du « PJD » a voté contre un projet d'amendement de l'article 37 du statut du parti. Cet amendement avait pour but d'empêcher les ministres en

exercice de siéger au secrétariat général. Ainsi, Benkirane et son clan ont essuyé deux échecs cuisants à quelques minutes d'intervalle, seulement. Le « clan ministériel » qui a gagné deux batailles, le même jour, sera-t-il en mesure de gagner la guerre ?? Le prochain congrès national du parti de la lampe, qui se tiendra les 9 et 10 décembre 2017, pourrait livrer une première réponse à cette question.

Par conséquent, en moins de 8 mois, Benkirane a reçu deux coups de grande envergure. En mars 2017, le Roi a mis fin à la mission de Benkirane à la tête de l'Exécutif marocain, après 5 mois de négociations infructueuses pour la formation du nouveau gouvernement, qui devrait voir le jour après les élections législatives du 7 octobre 2016, remportées par le « PJD ». Le 26 novembre 2017, Abdelilah Benkirane et son clan n'ont pas pu faire passer deux projets d'amendements du statut qui devraient permettre à M Benkirane de rempiler pour un troisième mandat et d'empêcher les ministres en exercice de siéger au secrétariat général.

Benkirane sacrifié pour sauver le PJD ?

Benkirane est certes un dirigeant charismatique, un populiste, un bon communicateur qui utilise un langage simple, un mobilisateur et un des caciques du « PJD ». En même temps, c'est une personne qui cherche toujours à faire de sa spontanéité et sa sincérité un « fourre tout » pour justifier ses erreurs, ses bévues et ses sorties médiatiques, parfois mal calculées. Il a toujours eu une préférence pour la conduite en cavalier seul. Sa culte de personnalité et sa tendance à confondre les performances de son parti avec sa propre personne, ainsi que ses alliances contre-nature, seraient parmi les principales causes qui auraient poussé certains membres du « PJD » à « tourner la page Benkirane ».

Il paraît, aussi, que certains membres influents au sein du mouvement de l'unicité et de la réforme (MUR), le bras idéologique du « PJD », ont décidé de s'opposer au projet de Benkirane car ils ont estimé que l'appui de ce dernier serait un pas dangereux qui pourrait mener vers l'éclatement du parti et l'éclatement de la coalition gouvernementale dirigée par le « PJD ». A cet égard, il faut souligner que le « MUR » est une association à caractère religieux qui opère dans le domaine de la bienfaisance. Elle a été créée, au milieu des années 90 du siècle dernier, à l'initiative d'Abdelilah Benkirane et d'Ahmed Raissouni. Il sied aussi de rappeler que le « PJD » est un parti ultra conservateur qui se revendique du référentiel islamique.

Pour le moment, Abdelilah Benkirane occupe le poste de secrétaire général du « PJD ». Le 8^{ème} congrès du parti, prévu pour les 9 et 10 décembre 2017, se penchera sur l'élection de son successeur. Selon certains membres du parti, il est fort probable que le prochain congrès adopte une recommandation visant la création d'un conseil de la présidence, à l'instar d'autres partis, dont la direction sera confiée à Benkirane.

Le 9 octobre 2016, soit deux jours seulement après les élections législatives du 7 octobre, M Salaheddine Mezouar, secrétaire général du « Rassemblement National des Indépendants (RNI) » a présenté sa démission en pleine réunion du bureau politique de son parti. Mezouar, qui était, à l'époque, ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale et président de la COP 22 dit endosser la responsabilité des résultats décevants obtenus lors du scrutin du 7 octobre 2016 et choisir délibérément de se retirer en conséquence. Le bureau politique du parti de la Colombe a décidé de ne pas valider cette démission. Il a préféré attendre la nomination par le Roi d'un nouveau chef du gouvernement et l'amorce des tractations pour la formation d'une nouvelle majorité gouvernementale. Il convient de souligner que Mezouar a été élu secrétaire général du « RNI », le 23 janvier 2010, après avoir réussi à destituer M. Moustapha Mansouri, le successeur d'Ahmed Osman, fondateur du « RNI ». Mansouri qui n'a pu rien faire contre Mezouar et le mouvement réformateur qu'il dirigea, a préféré s'éclipser sans trop résister. A cette époque, Mezouar occupait le poste de ministre de l'Economie et des Finances sous les couleurs du « RNI ».

RNI : "Il faut savoir quitter la table..."

Après presque 6 années passées à la tête du « RNI » (2010-2016), Mezouar a passé le témoin à Aziz Akhannouch sans émettre le moindre commentaire, car il n'est pas sans savoir que le « RNI » a ses propres spécificités qui le différencient nettement de plusieurs partis qui meublent le paysage politique marocain. Le 29 octobre 2016, M. Aziz Akhannouch, ministre de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts a été élu, sans grande surprise et sans aucune difficulté, nouveau secrétaire général du « RNI » en obtenant 1707 voix sur 1832. La première mission d'Akhannouch était de négocier avec Benkirane les conditions de participation du « RNI » au nouvel Exécutif. Le « RNI » est un parti de la droite libérale favorable à une ouverture accrue sur l'extérieur. Contrairement au parti de l'Istiqlal qui soutient la bourgeoisie

nationale, le « RNI » défend les intérêts de la bourgeoisie comprador.

Si le changement opéré au sommet du « RNI » a passé presque inaperçu car tout aurait été programmé auparavant, le changement à la tête du parti de l'Istiqlal n'était pas une tâche aisée à cause de la résistance féroce de M.Hamid Chabat et de son clan . Hamid Chabat (ou plus exactement Abdelhamid Chabat) qui « a voulu tout prendre a fini par tout perdre ».

La fin des Années Chabatiques

Député de la ville de Fès depuis 1997, Chabat a été Maire de la même ville de 2003 à 2015. En 2009, il a compris que pour réaliser son ambition de s'emparer du poste de secrétaire général du parti de l'Istiqlal, il faut commencer par le contrôle de l'Union Générale des Travailleurs du Maroc (UGTM), le puissant bras syndical du parti et sa redoutable force de frappe. Le 30 janvier 2009, Chabat a été élu secrétaire général de l'UGTM, un poste clé qu'il a occupé jusqu'au 23 septembre 2012. Pour comprendre l'importance de ce poste, il suffit de savoir que l'UGTM contrôle toutes les structures de l'Istiqlal.

Elu nouveau secrétaire général du parti de l'Istiqlal en 2012, Chabat a dû abandonner son poste à la tête de la centrale syndicale de l'Istiqlal pour présider aux destinées du parti. Conscient de l'importance du poste de secrétaire général de l'UGTM, Chabat a tout fait pour que sa succession soit confiée à M. Kéfi Cherrat, un de ses fidèles alliés. A l'issue des élections régionales et communales du 4 septembre 2015, Chabat a été écarté de la présidence de la Mairie de Fès, par le « PJD ». La même année, il a perdu la bataille qui devait lui permettre de s'emparer de la présidence de la région de Fès- Meknès au profit de Mohand Laenser, le chef du parti « Mouvement Populaire (MP) ». La chute libre de l'ex Maire de Fès continua, puisque deux ans plus tard et plus précisément le 7 octobre 2017, il a dû céder la présidence du parti de l'Istiqlal à son farouche rival, M Nizar Baraka, qui a pu obtenir 924 voix contre, seulement, 234 pour Hamid Chabat. Le 7 mai 2017, Chabat a perdu sa mainmise indirecte sur l'UGTM. Le nouveau patron de l'UGTM n'est autre que M. Mayara Enaâma, qui a été fortement soutenu par Hamdi Ould Rachid qui souffle, depuis un bon moment, le froid et le chaud au sein du parti. Il paraît que jusqu'à présent, aucun poste du parti ou de sa centrale syndicale ne peuvent être attribué sans l'aval de Hamdi Ould Rachid. Signalons, enfin,

À suivre : Page 11

Maroc : Valse des chefs des partis politiques

À qui le tour après Chabat et Benkirane ?

(Suite de la page 10)

que l'Istiqlal est un parti conservateur et ultra nationaliste qui soutient fortement la bourgeoisie nationale, les notables locaux et les grands propriétaires fonciers.

Le 7 août 2017, M Ilyas El Omari a surpris tout le monde en présentant sa démission du poste de secrétaire général du « PAM » (Parti Authenticité et Modernité), lors d'une réunion du bureau politique. Ce dernier a décidé de soumettre cette démission au conseil national du parti. Le conseil national du « PAM » qui devait se réunir au début du mois de septembre a reporté ses assises pour le 22 octobre 2017, ce qui n'était pas sans amener les observateurs à se poser des questions sur les raisons objectives de ce report, quasiment injustifiable.

El Omari ou "La Tête qui ne tourne pas est une montagne"

Pour certains, il était clair qu'Ilyas El Omari a voulu prendre le temps suffisant pour bien préparer le conseil national à s'opposer à cette démission qu'Ilyas EL Omari a qualifiée, auparavant de « définitive et irréversible ». Selon certaines informations, le conseil national du « PAM » aurait décidé que la démission d'El Omari doit rester en suspens jusqu'au mois de janvier 2018, c'est-à-dire après la fin des travaux du 8^{ème} congrès du « PJD ». En agissant de cette manière, El Omari a créé un vrai imbroglio au sein du « PAM ». Officiellement, c'est M Habib Bekkouch qui assume les fonctions de secrétaire général par intérim du parti alors qu'Ilyas semble revenir sur sa décision de démissionner.

Élu au poste de secrétaire général du « PAM » en janvier 2016, El Omari qui occupe aussi le poste de président de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, a échoué dans sa mission de battre le « PJD » lors des élections législatives, du 7 octobre 2016. Il faut dire aussi que le Hirak du Rif (mouvement populaire et social) qui a été déclenché à la fin d'octobre 2016 n'a pas facilité la tâche d'El Omari qui a été vivement critiqué pour son inertie au du moins son manque d'initiative pour le retour au calme d'Al Hoceïma, sa ville natale qui est aussi l'épicentre du Hirak. Pour le moment, El Omari est en train de gérer une situation confuse à la tête du « PAM », la

deuxième force politique du pays en termes de sièges et la principale force d'opposition à la Chambre des Représentants. Le « PAM » domine la deuxième chambre du parlement (Chambre des Conseillers) dont la présidence est assurée par M. Hakim Benchamach, un membre du « PAM ».

Créé par une élite politique très hétérogène pour faire obstacle à la vague islamiste, le « PAM » qui souffre du manque de continuité au niveau du leadership (4 secrétaires généraux en 9 ans), serait en train de passer par des moments difficiles et à hauts risques. Les questions que plusieurs membres ont posées avec insistance à propos de l'enrichissement rapide de certains membres influents au sein du parti y a créé une ambiance malsaine et provoqué des dissensions internes qui pourraient conduire à une implosion, selon certains observateurs avertis. Un scénario peu probable vu les spécificités de ce parti qui bénéficie des avantages et privilèges que permet sa proximité avec le vrai centre de pouvoir et de décisions stratégiques au Maroc. Le « PAM » se positionne parmi les partis de la droite libérale.

Le Mouvement Populaire (MP) est un parti de la droite conservatrice qui était largement dominé, pendant un certain temps, par les notables, surtout des zones rurales amazighes. Il a pu connaître une longue période de stabilité et de cohésion depuis l'éviction, en 1986, de M. Mahjoubi Aherdane de la présidence du parti qu'il a créé en 1957, avec M. Abdelkrim El Khatib.

Mohand Laenser a été désigné par Feu Hassan II en 1986 parmi les 8 candidats qui convoitaient la succession d'Aherdane. Il était le plus jeune et surtout le plus timide des candidats. La force de Laenser et sa légitimité résident dans le fait qu'il a été choisi par le Roi du Maroc, Commandeur des Croyants. Dans un pays islamique, les décisions du Commandeur des Croyants s'imposent à tous. Elles ne peuvent aucunement faire l'objet de la moindre discussion.

C'est pour cette raison que M. Lahcen Haddad, qui était ministre du tourisme, n'a pu détrôner, en 2014, l'inamovible Laenser. Agacé par les critiques acerbes et les provocations dont il a fait l'objet au lendemain de l'annonce de sa candi-

dature au poste de secrétaire général du « MP », Haddad a annoncé son retrait « définitif et irrévocable » de toutes les instances du parti. Une année, plus tard, M. Said Oulbacha, ancien secrétaire d'Etat chargé de la formation professionnelle, n'a pas pu réussir à écarter Mohand Laenser. L'impact et l'effet du mouvement qu'il a créé à cet effet étaient trop minimes pour déboucher sur l'éviction de Mohand Laenser, le doyen des chefs des partis politiques au Maroc. A l'âge de 75, Mohand Laenser domine toujours le « MP » qu'il dirige de main de fer et préside la région de Fès-Meknès.

Enfin, il sied de rappeler que le « MP » a été fondé en 1957, c'est-à-dire quelques mois seulement après l'indépendance du pays, pour faire face à l'hégémonie du parti de l'Istiqlal et protéger le Maroc contre les mauvaises conséquences du parti unique. C'est pourquoi, l'Istiqlal n'a pas apprécié la création du « MP » qu'il a qualifié de « parti artificiel ». Il faut savoir que Mahjoubi Aherdane a été écarté, en 1986, par Driss Basri, le puissant ministre de l'Intérieur sous le règne de Feu Hassan II. Par ailleurs, il ne serait pas sans utilité de souligner que Mahjoubi Aherdane était en mauvais termes avec le palais royal à cause de ses déclarations fracassantes sur El Bey'a (allégeance) faites en 1983 au journal espagnol El País. Cette tension avec le palais a duré de 1983 à 1986, date de l'éviction d'Aherdane.

La valse des chefs ou le Printemps Arabe version marocaine

Si nous laissons de côté les faits ci-dessus relatés pour procéder à une analyse minutieuse de leurs causes et des contestes dans lesquels ils se sont produits, nous nous apercevons que « cette valse des leaders » des partis politiques serait en rapport direct ou indirect avec la version marocaine du printemps arabe. Il faut être d'une naïveté vraiment exemplaire pour épouser la thèse selon laquelle le « PJD » a pu accéder à la haute sphère du gouvernement grâce au libre jeu des règles de la démocratie, uniquement.

D'aucuns estiment, et à juste titre, que c'est le rôle qu'il a joué lors « du printemps arabe » qui lui a permis d'atteindre ce niveau de responsabilité gouver-

nementale. C'est pourquoi Benkirane n'a cessé de rappeler et d'insister sur le rôle quasiment déterminant qu'a joué son parti pour que le Maroc continue de jouir de la paix sociale et de la stabilité. Moutlt fois répété, ce discours a fini par agacer « l'Etat profond » et les « crocodiles et diables », pour parler comme Benkirane en recourant aux termes qu'il a réussis à introduire dans le lexique politique du Maroc d'aujourd'hui.

La même année d'investiture du gouvernement Benkirane (2012), le parti de l'Istiqlal a dû changer son leader pour pouvoir résister au populisme et à l'euphorie du chef du « PJD ». Ceux qui suivent les débats et les polémiques entre les chefs des partis politiques marocains se souviennent certainement de l'offensive virulente de Chabat contre Benkirane. Ce dernier a fait feu de tout bois pour réduire Chabat au silence et minimiser l'effet et l'impact de ses sorties qui frôlaient le ridicule.

En 2016, les autorités marocaines s'apprétaient à fermer définitivement la parenthèse du printemps arabe. Mezouar qui était en conflit presque permanent avec Benkirane a été prié de rendre son tablier, en octobre 2016. El Omari qui n'a pas réussi à battre le « PJD » et Benkirane lors des élections législatives du 7 octobre 2016, a annoncé (en août 2017) sa décision de renoncer au poste de secrétaire général du « PAM ». Laquelle démission reste en suspens jusqu'à présent. En octobre dernier, Chabat a été battu par Nizar Baraka qui s'accapara du poste de secrétaire général des doyens des partis politiques marocains. Le 26 novembre 2017, le conseil national du « PJD » a dit non à un troisième mandat de Benkirane.

Prenant en considération tout ce qui précède, on peut affirmer qu'il s'agit « d'une valse de leaders des partis politiques » qui serait due à la fermeture de la parenthèse « du printemps arabe ». Mezouar a démissionné, Chabat a dû s'éclipser, Benkirane fera de même très prochainement, et El Omari doit se retirer pour ne pas nuire à sa crédibilité. A qui le tour, c'est la question que se posent même les citoyens normaux.

**Maroc Canada Info**

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca ou maroc-canada.ca ou maroc-canada.info

Les musulmans de France

Les victimes d'hier ont cédé leur place à ceux d'aujourd'hui



Par Mustapha Bouhaddar

Depuis l'attentat des frères Kouachi contre Charlie Hebdo en janvier 2015 et celle du Bataclan en novembre de la même année, il est vraiment difficile de vivre en France pour un musulman. Il est tout le temps stigmatisé et montré du doigt, à croire que l'islam n'est pas une confession mais une race.

Tariq Ramadan

L'un des rares intellectuels de confession musulmane à tenir tête à tous ces pseudos penseurs qui défilent à la télévision et ramènent tous les problèmes de la société française à l'islam, est Tariq Ramadan. Il y a d'autres intellectuels de confession musulmane en France, mais on ne les invite jamais. L'islamologue Ramadan est accusé de viol par deux jeunes femmes sans aucune preuve. Il est présumé innocent, mais malheureusement en France, la présomption d'innocence ne s'applique pas aux noirs, aux bécots et encore moins aux citoyens français d'origine musulmane.

La preuve : le philosophe et penseur du peuple, Bernard Henri Lévy qui a défendu récemment son ami journaliste Frédéric Haziza accusé de harcèlement sexuel sur une collègue. D'après le quotidien « Le Parisien », Bernard-Henri Lévy a réagi ce tout récemment à l'affaire Frédéric Haziza, visé par une plainte d'une journaliste de LCP pour une agression sexuelle datant de 2014. Le parquet de Paris a ouvert une enquête préliminaire et la chaîne parlementaire a « suspendu » le présentateur vedette pour permettre à l'enquête interne lancée par la direction « de se dérouler dans le climat le plus serein possible ».

Et BHL semble secoué par cette histoire. « Qui nous fera croire qu'Haziza est le Weinstein français ? Et com-

ment mettre un signe égal entre ce qui lui est reproché et ce dont on accuse Ramadan ? Amitié à Frédéric », écrit-il.

La journaliste Astrid de Villaines a porté plainte pour agression sexuelle contre Frédéric Haziza pour des faits datant de novembre 2014, a révélé mardi BuzzFeed. Selon son témoignage, le journaliste l'a bloquée dans le passage et lui a pincé la fesse gauche. « Je précise qu'au cours des années qui ont précédé, M. Haziza avait des gestes ou des allusions plus ou moins déplacées, à savoir : qu'il me frôlait le haut de ma poitrine avec ses mains et qu'il me déclarait que mes hauts de vêtements m'alliaient bien, tout en fixant ma poitrine », peut-on lire dans la plainte que s'est procuré BuzzFeed.

La Société des journalistes et le comité d'entreprise de LCP avaient aussi réagi. Ils ont expliqué être « unanimement choqués par l'ampleur et le contenu de ces révélations » et réclamaient un « retrait de l'antenne ainsi qu'une mise à pied à titre conservatoire » de Haziza.

BHL défend Haziza et diabolise Ramadan qui est innocent jusqu'à preuve du contraire. Nous avons eu le même cas avec l'affaire Polanski. L'écrivain français Yann Moix est montré au créneau lors de l'arrestation du réalisateur par les Suisses. Moix a écrit un livre qui s'intitule « La meute » où il défend le réalisateur tout en traitant par la même occasion la Suisse de pute !

Polanski est un surdoué du cinéma, un génie, il peut tout se permettre, même violer une mineur en la droguant.

Polanski un coupable jugé par la justice américaine en tant que tel, et Ramadan présumé innocent, mais qu'importe ! La présomption ne s'applique pas pour lui, BHL le diabolise.

Guerre communautaire

Ce n'est un secret pour personne, les intellectuels de confession juive dominent les médias, il est difficile pour un intellectuel de confession musulmane de faire la télévision ou d'y être invité.

Alors que faire pour se défendre et donner à l'islam sa vraie image, et sa réalité ? Heureusement il y a quelques intellectuels français humanistes et lucides qui défendent les musulmans, à l'image du patron de Médiapart, Edwy Plénel qui a écrit un

livre qui s'intitule « Pour les musulmans ». Emile Zola en son temps avait écrit pendant l'affaire Dreyfus, un livre sur la communauté juive qui s'intitulait « Pour les juifs ». Et oui chaque époque a son bouc émissaire.

Une démocratie c'est d'abord le souci des minorités, la France est faite de diversité, le siècle dernier on a voulu exterminer des juifs car ils sont nés juifs, à cause de l'ignorance, du mépris et de la haine d'une certaine élite pensante, antisémite et xénophobe. Derrière chaque islamophobe, il y a un antisémite, et derrière un antisémite, il y a un négrophobe, et ainsi de suite. On a vu ces dernières années comment l'extrême droite a changé de cible. A une époque, l'extrême droite dénombrait les juifs et les francs-maçons du gouvernement. Et puis en quête de notabilité, l'extrême droite a refoulé l'antisémitisme pour devenir respectable. Mais ce n'est qu'une façade qui va libérer tout le reste. Il faut que la communauté juive française sache qu'il est dans son intérêt et l'intérêt de tous la Français de ne pas stigmatiser les français d'origine musulmane qui sont des ouvriers, des employés, des cadres, des médecins, des ingénieurs, des étudiants, qui ont leurs histoires, leurs familles, leur foi, et leurs croyances.

Il y a des Français catholiques, des Français protestants, des Français juifs, des Français musulmans. Pas l'un sans l'autre, pas l'un et l'autre, pas l'un au-dessus de l'autre. Nous avons tous des identités plurielles. L'islam est soluble dans la démocratie.

Le Canada est en train d'élaborer une loi qui interdit de critiquer l'islam. Ce n'est pas ce qu'on demande à la France. On souhaite seulement vivre en paix, et être traité comme un citoyen français à part entière.

Un exemple à suivre

Le mois de septembre dernier, une église a ouvert ses portes pour permettre aux musulmans de prier.

Le geste a été très salué. Le curé de l'église Saint-Christophe de Javel, dans le XV^e arrondissement de Paris, a ouvert les portes de la salle paroissiale pour les musulmans, privés de salle de prière.

Comme le rapporte le journal Le Parisien, la salle de prière musulmane a été dégradée en juillet dernier suite à des intempéries et depuis, tous les vendredis, les musulmans se retrou-

vent dans cette église pour leur prière.

« La crypte sous l'église était disponible, assez grande et pouvait les accueillir. Ça s'est fait discrètement et naturellement. », explique Thierry Vernet, le vicaire de la paroisse.

La réaction de la communauté juive a été saluée par Mohammed Benali, le président de la salle de prière de Paris XV^e, qui affirme que le « rabbin de la synagogue Adath Shalom de la rue George-Bernard-Shaw a proposé de nous aider pour les travaux ». Ces travaux, justement, qui sont toujours attendus de la part de Paris Habitat qui loue la salle de prière aux musulmans.

Le Maire du XV^e se réjouit également de ce dialogue interreligieux. « Je ne peux que me féliciter du dialogue interreligieux dans mon arrondissement qui permet aux différents cultes de vivre ensemble non pas malgré leurs différences mais grâce à leurs différences ».

Edwy Plénel écrit dans la page 17 de son livre « Pour les musulmans » :

« L'Histoire se répète. Par oubli ou par un processus qui fait se réitérer un ou plusieurs événements. Si d'aucuns réfutent ce postulat, le supposé « problème de l'islam en France » vient malheureusement nous rappeler que certains épisodes de notre histoire se répètent de nos jours, à la seule différence que ses acteurs ou plutôt ses victimes ne sont plus les mêmes. »

Les victimes d'hier ont cédé leur place à ceux d'aujourd'hui. À cet égard, Edwy Plénel déplore la banalisation au sein de la société française d'un discours xénophobe visant la communauté musulmane et qui fait écho à une banalisation d'un autre temps et qui, elle, stigmatisait la communauté juive.

Il tient à nous rappeler les conséquences désastreuses engendrées par cette logique de tri, de séparation et de discrimination aussi dangereuse que ravageuse pour la cohésion nationale. À chaque période de l'Histoire ses victimes, qui jette l'opprobre sur ceux qui ont besoin d'un bouc émissaire pour expier leur faiblesse, leur doute et leurs « défaites de la pensée. »



Maroc

Les services du FMI sont favorables à un régime de change plus souple

Une délégation du Fonds Monétaire International (FMI) a effectué une mission au Maroc, du 25 octobre au 7 novembre 2017 dans le cadre des consultations avec les autorités marocaines au titre de l'article IV du FMI et de la 3^{ème} revue de la Ligne de Précaution et de Liquidité (LPL). A ce sujet, il convient de rappeler que le conseil d'administration du FMI a approuvé, en juillet 2016, un accord de deux ans au titre de la « LPL » portant sur un montant global de 3,5 milliards de dollars, ce qui représente 280% de la quote-part du Maroc.

A cette occasion, la délégation du FMI, conduite par M. Nicolas Blancher a tenu plusieurs séances de travail avec les hauts responsables gouvernementaux concernés dont notamment le chef du gouvernement, M Saad-Eddine El Otmani, ainsi qu'avec des représentants des opérateurs économiques privés.

A l'issue de cette mission de travail, M Blancher a fait une déclaration dans laquelle il a indiqué qu'au cours des dernières années, l'économie marocaine a tiré profit des impacts positifs des politiques économiques prudentes et des réformes structurelles, engagées par le Maroc. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire pour promouvoir une croissance économique plus élevée, du-

nable et inclusive, a-t-il tenu à préciser.

Selon M. Blancher, le taux de chômage au Maroc serait de l'ordre de 10%. Les jeunes constituent la catégorie qui en souffre le plus. Le président de la délégation du FMI estime qu'il est essentiel que le Maroc prenne les décisions qui s'imposent afin d'améliorer la qualité de l'éducation, le fonctionnement du marché de travail, le taux d'activité des femmes et l'environnement du climat d'affaires.

Selon les prévisions du FMI, la croissance économique pourrait atteindre 4,4% en 2017 grâce notamment aux bonnes performances réalisées par le secteur agricole. Après une forte croissance en 2016, le déficit des transactions extérieures courantes devrait chuter à 3,9% du PIB en 2017, à la faveur de l'augmentation des exportations. Les réserves de change vont rester à un niveau satisfaisant équivalent à 6 mois d'importation. La météo économique prévoit le ralentissement de la croissance en 2018 par rapport à 2017 à cause du retour à la normale de l'activité économique après une bonne année 2017. A partir de 2019, le taux de croissance économique au Maroc pourrait atteindre 4,5%, en moyenne et à moyen terme. Pour pouvoir atteindre cet objectif et réaliser une forte croissance économique inclusive, le gouvernement marocain doit

honorer les engagements pris à l'égard des bailleurs de fonds, et notamment le FMI, visant l'accélération du rythme de mise en œuvre du processus de libéralisation de l'économie marocaine. En d'autres termes, cette performance reste tributaire de l'état d'avancement des chantiers des réformes structurelles dans les domaines budgétaire, financier et autres, que le Maroc s'est engagé à amorcer, le plus tôt possible. Outre ces facteurs internes, l'évolution future de l'économie marocaine dépendra aussi de plusieurs facteurs exogènes dont notamment, la conjoncture dans les pays avancés et émergents (principaux partenaires économiques et commerciaux du Maroc) et les tensions géopolitiques dans le monde.

Dans ses conclusions préliminaires présentées lors d'un point de presse organisé à l'issue de sa mission au Maroc, M. Blancher a précisé que le gouvernement marocain compte ramener le déficit budgétaire de 3,5%, enregistré en 2017, à 3% en 2018, grâce à des mesures visant l'augmentation des recettes et la réduction des dépenses. A cet égard, il convient de souligner que le projet de la Loi des Finances au titre de l'année 2018 table sur un déficit budgétaire de 3% et prévoit un taux de croissance de 3,2%. De ce fait, le déficit budgétaire sera ramené à un niveau

raisonnable qui répond aux exigences du FMI. Ainsi, de 7,2% du PIB en 2012, le déficit budgétaire a été ramené à 4,1% en 2016 pour s'établir à 3% en 2018. A partir de 2018, le gouvernement marocain œuvrera pour que la dépense publique soit ramenée à 60% du PIB d'ici 2021. Il faut préciser que ce taux serait de l'ordre de 64,3% du PIB, en 2017.

Par ailleurs, le FMI soutient l'intention du Maroc d'assouplir, d'une façon progressive et graduelle, le régime de change et ce, pour permettre à l'économie marocaine d'être en mesure d'absorber les chocs extérieurs, qui risquent de se produire à tout moment, et d'améliorer sa compétitivité. Le FMI exhorte le Maroc à engager ce processus, le plus rapidement possible et sans tarder car Il estime que l'économie marocaine passe actuellement par une conjoncture favorable et propice à une transition rapide vers un taux de change plus souple.

A ce sujet, il y a lieu de souligner que la réflexion sur la réforme du régime de change en vigueur au Maroc a duré presque 10 ans puisqu'elle a été lancée en 2007. Le passage progressif à un régime de change flexible, à partir du second semestre de l'année 2017, devrait être annoncé lors d'un point de presse que devaient animer le Wali de Bank Al-Maghrib (Banque Centrale) et le Ministre de l'Economie et des

Finances. Programmé pour le 29 juin 2017, ce point de presse conjoint a été annulé à la dernière minute, au grand dam de Bank Al-Maghrib. Par conséquent, la réforme du régime de change a été suspendue.

Il importe aussi de savoir que la réforme du régime de change qui devrait être lancée le 1er juillet 2017 ne vise pas le passage immédiat à un flottement total du Dirham. Le taux entièrement flexible ne serait adopté qu'à partir de l'année 2033. Une phase transitoire de 15 ans (1er juillet 2017- fin 2032) devrait faire mûrir les conditions requises pour le passage à un tel régime. Au cours de cette phase de transition, le Maroc adoptera un régime caractérisé par une flexibilité limitée.

Enfin, il faut préciser que la réforme du régime de change permettra au Maroc de passer d'un régime de change fixe et administré dominé par les autorités monétaires qui déterminent la parité et fixent le cours de change (avec une marge de fluctuation de 0,3%), à un régime flexible où le cours de change, c'est-à-dire la valeur du Dirham, dépendra du libre jeu de l'offre et de la demande à l'instar de toutes les marchandises mises en vente, à un moment donné.

A. Saber



Maghreb Canada Info

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca ou maroc-canada.ca ou maroc-canada.info

الجمعية الإسلامية لشمال منتريال
AMMN ASSOCIATION MUSULMANE DE MONTRÉAL-NORD

تنظّم الدورة العلمية السادسة

تحت عنوان
الأسرة المسلمة في الغرب
الإكراهات والتحديات ونفخ الأمليات

في أيام
22 - 08
12/2017

على الساعة
7h

كل يوم بعد صلاة العشاء
تحت إشراف

الدكتور زين العابدين بلال فرج
أستاذ الدراسات الإسلامية جامعة الحسن الثاني بالدار البيضاء، المغرب

المحور الأول: توصيف لمشاكل الأسرة المسلمة في الغرب ومهددات الحياة الزوجية و أسبابها ودوافعها .
المحور الثاني: تحديات الأسرة المسلمة في الغرب و المشاكل التي تواجهها مثل التعليم ، الحجاب والاندماج المتنازح .
المحور الثالث: من فقه الأسرة المسلمة في الغرب: الزواج ، الطلاق ، الخلع ، الحضانة ، الحلال في الطعام والشراب ، والمعاملات الجائزة وغير الجائزة

سوف يتم البث المباشر لجميع حلقات الدورة العلمية السادسة على موقع الفيسبوك

PRATIQUEZ LE SPORT DU TIR À LA CIBLE

Cours canadien de sécurité dans
le maniement des armes à feu à
autorisation restreinte - **CCSMAFAR**

Pour le tir récréatif ou pour les
emplois qui exigent le port d'arme



Coût : 85 \$
matériel inclus

Tél. : 514 252-3056
Sans frais : 1 888 514-7847

www.fqtir.qc.ca

Fédération ●●●
Québécoise de Tir